

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	23	23

Date de la convocation :	le 04 septembre 2020
Date d'affichage :	Le 17 novembre 2020

Séance du 10 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Nadine SANTUNE et Corinne TROUVAIN Messieurs Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPLYNSKI, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Daniel GAGE, Christian HEDUY, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Pierre LEBOEUF, Hervé LE DROUMAGUET, Arnaud LUISIN, Laurent MAROT, Florent MAZIERES, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN.

Absents représentés : Philippe BARBILLON par Laurent MAROT, Daniel LARONZE par Arnaud LUISIN

Absents non représentés : Madame Khristine FOYART, Messieurs Didier BÉRANGER, Alain FOURNIER, Claude GROS, Daniel LARONZE, Claude LEBON,

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Adoption du règlement intérieur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-8 et L.5211-1,

Considérant que le règlement intérieur du Comité Syndical doit être adopté dans les six mois suivant son installation,

Monsieur le Président explique que le règlement intérieur a pour but de préciser les modalités de fonctionnement de l'Assemblée et expose les différents articles du projet de règlement intérieur,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

ADOpte le règlement intérieur annexé à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

